

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

**SEANCE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensat.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

**Absents :**

Marc CARRIAS, Loïc CHATARD, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

**Secrétaire de séance :** Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-30 : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES CHAMP MOUTIER 2021  
- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

**Rapporteur :** Luc CHAPUT

**Résultat de fonctionnement 2021:**

A/ Résultat de l'exercice 2021.....	76 292,59 €
B / Résultats antérieurs reportés.....	33 297,80 €
C/ Résultat à affecter (= A + B (hors restes à réaliser)).....	109 590,39 €

**Exécution d'investissement 2021**

D / Solde d'exécution d'investissement 2021.....	13 135,57 €
E / Solde des restes à réaliser d'investissement.....	0,00 €
F / Excédent de financement (= D + E).....	13 135,57 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (1068) : ..... 0,00 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) : ..... 109 590,39 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05 avril 2022

Le président,

